Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601402-20261113-DEL_2026_80-DE

MORÉAC

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
# SÉANCE DU 13 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi treize novembre à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

| **Conseillers en exercice : 27** | **Présents : 23** | **Votants : 27** |
|---|---|---|

**Présent.es :**
Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann HEMON, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Simon le METAYER.

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**
Nathalie PICAUD à Marie-Pierre PICAUT
Yoann LE FICHER à Didier LE GAILLARD
Valentine MARTIN à Marie-Christine TALMONT
Véronique LAMOUR à Franck LORIC

**Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Tristan CAMPS

**Date de convocation du Conseil municipal :** 6 novembre 2026

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601402-20261113-DEL_2026_80-DE

**Convention avec Morbihan Énergies relative à la géodétection et au géoréférencement des réseaux d'éclairage public**
**Délibération n°2026_80**
*Nom.Actes (1.3)*

**Vu** Le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la convention de financement et de réalisation proposée par Morbihan Énergies pour l'opération n°56140G2026073, intitulée « Éclairage public - Tranche 2_2026 » ;

**Considérant** que le réseau d'éclairage public est classé parmi les réseaux sensibles ;

**Considérant** que la commune souhaite poursuivre la géodétection et le géoréférencement de son réseau d'éclairage public afin de disposer de données localisées avec une précision de classe A, conformément à la réglementation relative à la prévention des endommagements des réseaux ;

**Considérant** que l'opération concerne un secteur du réseau d'éclairage public non levé lors de la campagne réalisée en 2021 ;

**Considérant** que Morbihan Énergies assurera la maîtrise d'ouvrage de cette prestation et remettra à la commune les données de géoréférencement à l'issue de l'opération ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Philippe JEGADO, adjoint au Maire délégué aux travaux, à la voirie et à l'environnement, présente le rapport suivant :

La commune souhaite poursuivre la mise en conformité des données relatives à son réseau d'éclairage public. L'objectif est de disposer, pour l'ensemble du réseau, d'une cartographie géoréférencée en classe A, permettant de localiser les ouvrages avec le niveau de précision requis et de prévenir les risques d'endommagement lors de travaux à proximité des réseaux.

À cette fin, Morbihan Énergies propose de réaliser une prestation de géodétection et de géoréférencement du réseau d'éclairage public sur un secteur qui n'avait pas été levé lors de l'opération menée en 2021.

Cette opération, référencée n°56140G2026073 et dénommée « Éclairage public - Tranche 2_2026 », est estimée à 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC. Ce montant pourra être ajusté à l'issue de la prestation, selon le décompte général définitif de l'opération.

À l'issue de la prestation, et après règlement du solde, la commune deviendra propriétaire des données de géoréférencement. Celles-ci seront également intégrées au système d'information géographique de Morbihan Énergies.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de financement et de réalisation correspondante et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention de financement et de réalisation conclue avec Morbihan Énergies pour l'opération n°56140G2026073, relative à la géodétection et au géoréférencement des réseaux d'éclairage public, dénommée « Éclairage public - Tranche 2_2026 » ;
- **D'ACCEPTER** la participation financière prévisionnelle de la commune, fixée à 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC, susceptible d'être ajustée au regard du décompte général définitif de l'opération ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601402-20261113-DEL_2026_80-DE

***La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,***

*Fait et délibéré à Moréac,*
*Le 13 novembre 2026*

*Le/La secrétaire de séance,*
*Tristan CAMPS,*

*Pascal ROSELIER*
*Le Maire,*

MAIRIE DE MORÉAC (Morbihan)